

Déclaration de la Société Nautique de Genève

Genève, Suisse - (2009-04-29)

"BMW Oracle Racing (BOR) et le Golden Gate Yacht Club (GGYC) ont eu recours aux tribunaux de New York plutôt que d'accepter une invitation pour discuter les termes de la 33e America's Cup. Ils ont choisi d'ignorer notre proposition d'ouvrir la compétition à d'autres challengers et notre invitation à trouver un accord mutuel sur les termes de l'événement.

En tant que Defender de l'America's Cup, Alinghi et la Société Nautique de Genève (SNG) se doivent de respecter le Deed of Gift qui régit l'épreuve. Ce document mentionne clairement que le mois de mai constitue la date la plus avancée possible pour une épreuve organisée dans l'hémisphère nord, où les deux clubs sont basés. La décision de la Cour Suprême de New York ne nous ordonne pas de manquer à nos devoirs d'administrateur.

Le Deed of Gift stipule en outre que le Challenger of Record doit fournir "le plus tôt possible" au Defender un certificat "Custom-House" du bateau. Ce qu'il n'a pas fait. Le Deed of Gift n'est pas un document que l'on peut mettre de côté quand bon nous semble. Le texte est très clair en ce qui concerne les dates et il ne peut être exclu sous prétexte qu'il ne répond pas aux actuels désirs du GGYC et de BMW Oracle Racing.

La Société Nautique de Genève est prête à défendre sa position, qui respecte totalement le Deed of Gift en tant que règlement de l'America's Cup, devant la Cour Suprême de New York et demandera à BOR et au GGYC d'en faire autant".